

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75 du 26 janvier 1952

n° 75

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date de publication
26 janvier 1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Nguyen Huu Duoc, secrétaire-dactylographe auxiliaire 2e catégorie à salaire journalier, en service au Greffe du Tribunal de Djibouti, est admis à salaire mensuel pour compter du 1er janvier 1952.